Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.
Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

BELAC 200-INSP

C I B
N° 30528

Vilvoorde : 277 Mechelsesteenweg – 1800 Vilvoorde
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières
Liège : 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe-Sur-M
☎: 04 388 12 94 : 0475/23 87 30
T.V.A. BE 0406.671.312 cibic@skynet.be

CONFIDENTIEL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 23/13.1125/07

Concerne : ☒ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique

Type d'habitation : ☒ maison ☐ appartement ☐ autres : .....

Demandeur : CERTIGREEN, Rue de la Vierge, 170 - 4100 Seraing

Personne sur place : MR DELVAUX code EAN de l'installation : N/C

Adresse de la visite : Rue HODISTER, 2 - 4860 PEPINSTER

Date de visite : 25/11/13 Date d'émission : 25/11/2013 Références client : N/C

Référentiel réglementaire : RGIE art. ☐ 271 ☒ 276 bis et dérogations ☒ 271 bis ☒ 278

Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : ☒ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V	Protection générale du branchement : 20 A Nombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 4

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 3,25 MΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 2,54 Ω en série		X	

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB

Manquements / Notes :

INFRACTION voir annexe.

Conclusion :

☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

☒ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité ☒ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente .

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour CIB,
CUFFARO Domenico

Nom et visa du demandeur pour réception :